

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Ordre du jour :

- **Décision modificative n° 1 du budget principal 2020**
 - **Admission en non-valeur**
 - **Décision modificative n° 1 du budget eau 2020**
 - **Signature convention cabinet coaching parental**
 - **Remise en location d'un terrain communal**
 - **Remise loyer auberge communale suite crise sanitaire**
 - **Le tour des commissions**
 - **Questions diverses**
-

Par suite d'une convocation en date du 03 décembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes le jeudi 10 décembre 2020 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Rémi BESSERER, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Yanis ETHEVE, Carole ETTORI, Marie TROUILLET, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, MESSINA Gaëlle, Céline GEORG, Aline SIMOES, Marie-José GIUSTI, André MORARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Alexandre BAUDET (a donné pouvoir à Jérémie COURLET),

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20 h 30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Sébastien REY-GORREZ

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 05 novembre 2020.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Suite à la demande de participation complémentaire du SIVU du groupe scolaire,

Suite à l'augmentation légale des indemnités du Maire et des adjoints en 2020,

Suite à l'absence de prévision budgétaire pour les frais de mission des élus (frais congrès des maires 2019),

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de modifier le budget principal 2020 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 615221 :	- 5 000 €		
Article 6531 :	+ 1 300 €		
Article 6532 :	+ 1 000 €		
Article 6558 :	+ 2 700 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal 2020 ainsi présentée.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose l'état du comptable sur les créances irrécouvrables de Mme MUNIER Sandra : facture d'eau 2018 d'un montant de 152.82 €. Il explique que la commission de surendettement de la Haute-Savoie au sein de la Banque de France a décidé l'effacement de cette dette. Il demande donc au conseil de valider cette décision.

Compte tenu de l'impossibilité de poursuivre la redevable, le conseil municipal, après avoir délibéré, valide l'état du comptable.

La créance d'eau 2018 de Mme MUNIER Sandra d'un montant de 152.82 € est donc admise en non-valeur.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EAU 2020

Suite à l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable de 152.82 €, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le budget eau 2020 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	- 153 €		
Article 6541 :	+ 153 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget eau 2020 ainsi présentée.

SIGNATURE CONVENTION CABINET COACHING PARENTAL

M. le Maire rappelle la délibération n°42_2020 prise par le conseil municipal lors de sa réunion du 05 novembre dernier par laquelle il acceptait de louer dès le 1^{er} janvier 2021 le logement n°2 de la résidence de l'Ecule à Mme BESSERER Marion au tarif de 200 € par mois pendant 3 mois, renouvelable une fois, afin de lancer son activité de coaching parental, puis de 336 € par mois.

M. le Maire précise qu'une clause sera rajoutée au bail de location afin de pouvoir casser le bail au cas où un médecin se présentait

Enfin il propose au conseil municipal, que Madame BESSERER Marion règle en plus de son loyer des charges mensuelles à hauteur de 16 € et une caution pour un montant de 336 € et demande l'autorisation au conseil municipal de signer la convention et toutes pièces s'y afférentes.

M. BESSERER Rémi et Mme MESSINA Gaëlle étant concernés par ce sujet, se retirent de la pièce pour les délibérations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y afférentes.

REMISE EN LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Parcelle A 430

Suite au départ en retraite de M. VEYRAT Gérard au 1^{er} janvier 2021, il y a lieu de relouer le terrain qu'il louait à la commune. Monsieur le Maire a reçu une demande du GAEC le Chavanne, exploitant déjà cette parcelle de terres (parcelle A430), demandant à reprendre la location à son nom.

Il demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la parcelle libérée par M. VEYRAT Gérard, parcelle A430 d'une contenance de 0.2274 ha, au GAEC le Chavanne – 463 Route de chez

Machet 74350 CERNEX – à compter du 1^{er} janvier 2021 et précise que le tarif du fermage reste inchangé soit 11.77 € par an.

LE TOUR DES COMMISSIONS

Budget finances :

Réaménagement de la RD 992 : le marché de l'entreprise BORTOLUZZI (lot n°1 terrassements – réseaux) est soldé.

La sécurisation (chemin piéton) RD 992 : une rencontre est prévue avec le Département en janvier 2021 pour négociation.

Alimentation Eau Potable (AEP) au Mont : une partie de la facture soit 6412,22 € TTC reste à payer à la SARL LAUFRAN.

Forfait téléphone internet : M. REY-GORREZ, Adjoint en charge des finances/budget informe le conseil qu'un nouveau contrat téléphonie/Internet a été signé avec PARITEL, société située à GRENOBLE. Il précise que l'abonnement s'élève à 167,49 € HT par mois pour trois communications, 3 postes, un téléphone mobile pour l'agent communal (il utilise actuellement son téléphone privé dans le cadre professionnel) SMS et MMS illimités et internet au lieu de 170 € HT par mois actuellement avec une ligne fixe, une ligne analogique, internet et SMS limités. Il s'agit ici d'un engagement sur 5 ans avec Full maintenance renégociable dans 2 ou 3 ans. Le conseil demande à M REY-GORREZ de s'informer sur l'utilisation des adresses mail.

Urbanisme : M. REY-GORREZ Sébastien présente les dossiers arrêtés :

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX				
<u>Numéro</u>	<u>Demandeur</u>	<u>Adresse des travaux</u>	<u>Nature des travaux</u>	<u>Décision</u>
07418420X0021	MICHAUD Eveline	664 rte des Sources	Portail	Accord du 05.11.2020
07418420X0022	VEYRAT Gilles	Rte de Prévy	Division en vue de construire	Accord du 05.11.2020
07418420X0023	DELORME Jordan	68 imp de Luche	Clôture	Accord du 19.11.2020
07418420X0024	GIROD Thierry et Marie-José	450B rte de Prevy	Ouvertures de toit, agrandissement fenêtre et suppression habillage brique autour de la fenêtre	Accord du 20.11.2020
074718420X0020	FERREIRA DA COSTA Ana Maria	55B chemin de la Tuilière	Abri pain pizza	Accord du 23.11.2020
07418420X0019	TERCIER René	133 rte Ballon	Appentis bois et petit matériel	Certificat tacite du 30.11.2020

Social - Logement :

Mme Christelle DEROBERT, adjointe en charge des logements, informe le conseil qu'il y a eu un problème de chauffage en novembre 2020 chez Mme Elodie BUSSAT et M Anthony MECENE, locataires de l'appartement n°4D situé à la Ferme Claire. En effet, la chaudière n'a pas fonctionné correctement du 6 au 26 novembre 2020 (soit plus d'eau chaude). Après

plusieurs interventions de la société ELEC GAZ MAINTENANCE, la chaudière fonctionne à nouveau normalement.

En conséquence et suite au préjudice moral subi par Mme Elodie BUSSAT et M Anthony MECENE, Mme DEROBERT demande à l'ensemble du conseil de bien vouloir leur accorder une remise gracieuse.

Après discussion, et après prise en compte du préjudice moral subi par Mme Elodie BUSSAT et M Anthony MECENE, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une remise gracieuse correspondant à un mois de loyer, soit 559 €. Le conseil municipal décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, si ce genre de problème se reproduit dans un des appartements communaux, une réduction du loyer sera calculée au prorata du nombre de jours concernés.

VMC appartements communaux : Lors du dernier contrôle des VMC, la société HOTCLEAN a constaté des problèmes de fonctionnement dans certains appartements. La commune est dans l'attente de devis ; une décision sera prise au prochain conseil.

Social : Faute de pouvoir organiser le repas des anciens, le conseil municipal organise la distribution de paniers. 66 foyers sont concernés par les paniers gourmands de fin d'année. La distribution sera faite en binôme du 21 au 24 décembre 2020. Deux plantes fleuries seront offertes aux 2 personnes résidant à l'EHPAD de Frangy.

Voirie :

Sécurisation devant l'école du Triolet : M. GIROD précise que les panneaux de signalisation demandés ont été installés ainsi que le radar pédagogique. Une boucle de comptage a été également mise en place par le département. Il fait part d'un devis des Signaux GIROD pour l'installation de deux flashes lumineux de part et d'autre du passage piéton pour un montant HT de 2570 €. Après discussion sur la sécurité à la sortie de l'école, le conseil décide d'attendre le retour des données correctes du département ainsi que celui du rendez-vous organisé avec M. le Président du Conseil départemental courant janvier 2021.

Environnement, ressources, énergie :

Le tilleul dans la cour de la résidence de l'Ecule présente des faiblesses, il serait à abattre ; un réaménagement de la cour est à envisager.

La forêt : Comme prévu, l'ONF a planté des arbres. La commission se déplacera pour vérifier les plantations.

Mise en place d'une plate-forme pour les déchets verts : la commission est en pleine réflexion

Travaux :

Fibre optique : Il est prévu d'installer l'armoire en bas du parking de l'Ecule

Caméras vidéo-surveillance sur la RD 992 : Suite à l'annulation de deux caméras et le projet d'installation d'une caméra de situation devant le Bar à Thym, le conseil municipal ne souhaite pas s'engager aujourd'hui ; il prendra une décision lors de la prochaine réunion.

Communication :

Bulletin municipal : Mme ETTORI, Adjointe en charge de la communication, annonce que le « Minzierois » est en cours de finalisation

Sapin de Noël sur la Place : Mme ETTORI remercie tous les Minzierois pour leur participation à la décoration.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de suspension des loyers auberge du Bar à Thym : Suite à la crise sanitaire et la fermeture des restaurants, la mairie a été destinataire d'une demande de suspension de loyers des gérants de l'auberge communale « le Bar à Thym ». Après discussion et avant de prendre une décision, l'ensemble du conseil propose de rencontrer l'aubergiste et les deux autres commerçants.

Chalet Albrecht : Monsieur Olivier DELACHAT, locataire du chalet, souhaite faire des travaux et acquérir le chalet. Après discussion, le conseil dit qu'il n'est pas intéressé par sa proposition d'acquisition et suggère de le rencontrer pour discuter des travaux.

Boîte à partage : Beaucoup d'incivilités et d'objets à jeter. M. le Maire souhaite qu'un article paraisse dans le bulletin municipal et demande à l'ensemble du conseil de réfléchir pour améliorer la situation.

Frelon Asiatique : M. MORARD informe que cet insecte a fait son apparition sur Annecy et Choisy en 2006.

Il ajoute que le frelon asiatique est très agressif, dangereux humainement et vis-à-vis des abeilles. Tout nid doit être signalé le plus tôt possible en Mairie dans l'attente de la nomination d'un référent.

Commissions : Une mise au point des commissions sera programmée en janvier 2021 pour faire un bilan de leur fonctionnement, de leurs besoins et procéder éventuellement à redistribution des tâches.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 14 janvier 2021 à 20h30